

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom du produit : Ensis DW 6055

Utilisations : Protection contre la corrosion.

Code de produit : 69214

Fabricant / Fournisseur : Houghton PLC

Trafford Park

Manchester

M17 1AF

Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0) 161-874-5000

Email Contact pour FS : Si vous avez des questions sur le contenu de cette fiche signalétique s'il vous plaît email msds@uk.houghtonglobal.com

Téléphone d'urgence Nombre : +44- (0) 161-874-5000 (9 heures-17 heures)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : Inflammable. Irritant. Nocif. Dangereux pour l'environnement.

Dangers pour la santé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Signes et symptômes : signes et symptômes d'irritation des yeux peuvent inclure une sensation de brûlure sensation, rougeur, gonflement et / ou une vision trouble. Si le matériel pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent inclure la toux, étouffement, respiration sifflante, difficulté à respirer, congestion de la poitrine, essoufflement, et / ou de la fièvre. L'apparition de maladies respiratoires symptômes peuvent être différés pendant plusieurs heures après l'exposition.

Dégraissage des signes et symptômes d'une dermatite peut inclure une sensation de brûlure et/ ou un aspect sec / craquelé.

Dangers : Inflammable.

Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme, effets sur l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation : Mélange de distillats de pétrole et d'additifs.

Composants dangereux

Identité chimique

CAS

EINECS

Symbole (s) Phrase (s) Conc.

Les sels de calcium d'

68425-34-3 270-348-8 Xi

R36

De 30,00 à 45,00%

Fiche signalétique Règlement 1907/2006/CE 2/9 Date d'impression 25.09.2008 MSDS_GB oxydées vaseline Naphte (Pétrole), hydro traité lourd 64742-48-9 265-150-3 Xn R10; R65; R66 De 20,00 à 40,00% Naphte (Pétrole), hydrodésulfuration lourd 64742-82-1 265-185-4 N, Xn R10; R51/53; R65; R66 de 15,00 à 20,00% 2-butoxyéthanol 111-76-2 203-905-0 Xn R20/21/22; R36/38 1,00 à 3,00%

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation

: Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, obtenir des conseils médicaux.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée avec de l'eau et de la laver avec du savon si disponible. Si les symptômes persistent d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Transport en établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: transporter le plus proche centre médical pour un traitement supplémentaire. En cas de vomissement spontanément, garder la tête sous les hanches pour empêcher l'aspiration. Si l'un des signes et symptômes retardés suivantes apparaissent dans les 6 heures, de transport vers le centre médical le plus proche suivant: fièvre supérieure à 101 ° F (37 ° C), de l'essoufflement, de la poitrine congestion ou de la toux ou une respiration sifflante continue.

Conseils au médecin : Traiter les symptômes. Risque de pneumonie chimique. Envisager un lavage gastrique avec protection des voies respiratoires, l'administration charbon de activée. Appeler un centre médical.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques : Flotte et peut être relancé sur les eaux de surface. Hasardeux produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules et de gaz solides et liquides en suspension (fumée). Le monoxyde de carbone. Non identifiés organique et inorganique composés.

D'extinction approprié Médias : Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, du carbone dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés que pour les petits incendies.

Moyens d'extinction déconseillés Médias : Ne pas utiliser d'eau en jet.

Équipement de protection pour Pompiers : Équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire doivent être portés pour s'approcher d'un feu dans un espace confiné.

Conseils supplémentaires : Garder les récipients adjacents frais en les arrosant avec de l'eau.

6. MESURES cas de dispersion accidentelle

Eviter le contact avec déversement ou de fuite. Pour obtenir des conseils sur le choix de protection individuelle équipements voir le chapitre 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir le chapitre 13 pour plus d'informations sur disposition. Respectez toutes les réglementations locales et internationales pertinentes.

Les mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Retirer toutes les sources possibles d'inflammation dans la région environnante. Utiliser un récipient approprié (d' produit et lutte contre l'incendie de l'eau) pour éviter de l'environnement contamination. Empêcher tout écoulement dans les égouts, fossés ou les rivières en utilisant du sable, de terre ou autre appropriée obstacles.

Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer continuité électrique par collage et la masse (terre) tout équipement.

Méthodes de Nettoyage : Glissant si répandu. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement. Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou autre matériau de rétention. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Absorber les résidus avec un produit absorbant tel que l'argile, sable ou un autre matériau approprié et l'éliminer correctement.

Conseils supplémentaires : Les autorités locales devraient être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions générales : Utiliser une ventilation locale s'il ya un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Disposer correctement de tous chiffons ou des produits de nettoyage contaminé afin d'empêcher incendies. Utilisez les informations de cette fiche de données en entrée à un risque évaluation de la situation locale pour aider à déterminer Contrôles appropriés pour la manipulation, le stockage et l'élimination des ce matériau.

Manipulation : Eteindre les flammes nues. Je ne fume pas. Retirer allumage sources. Éviter les étincelles. Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter d'inhaler les vapeurs et / ou les brouillards. Utiliser seulement dans des- zones bien ventilées. Lorsque le produit manipulé dans des fûts, la sécurité chaussures doit être portée et équipement de manutention approprié devrait être utilisé.

Stockage : Doit être entreposé dans une cuvette de rétention (rétention) et bien ventilé, à l'écart de la lumière du soleil, les sources d'allumage et autres sources de chaleur. Utilisez des conteneurs correctement étiquetés et pouvant être fermés. Conserver le récipient hermétiquement fermé. Température de stockage: 5 - 40 ° C / 41 à 104 ° F Le stockage de ce produit peut être soumis au contrôle de Pollution (stockage d'huile) (Angleterre) du Règlement. Plus orientation peut être obtenu auprès de l'agence locale de l'environnement bureau.

Transfert du produit : Des charges électrostatiques peuvent être générées lors de la manipulation. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. Terre tous les équipements.

Matériaux recommandés : Pour les conteneurs ou revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou haute polyéthylène basse densité.

Matériaux inappropriés : PVC.

Informations Complémentaires : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à une forte température en raison des risques de distorsion. L'exposition à ce produit devrait être réduite aussi bas que raisonnablement possible. Il faut se reporter à la La publication de Health and Safety Executive "COSHH Essentials".

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Matériel Source Type ppm mg/m3 Notation 2-butoxyéthanol EH40 VME TWA 25 ppm EH40 VME STEL 50 ppm EH40 VME SKIN_DES Peut être absorbé à travers la peau.

Informations Complémentaires

: Valeurs d'orientation pour le travail des métaux limites d'exposition fluides ont été publié par le HSE et sont contenues dans «travailler en toute sécurité avec les fluides de coupe ": huile fluide d'usinage - valeur d'orientation de 3 mg/m3, eau-mélange fluide de travail des métaux - valeur guide de 1 mg/m3.

Contrôle de l'exposition : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionnez les contrôles fondés sur une évaluation des risques liés aux conditions locales.

Les mesures appropriées comprennent: Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation anti-explosion adéquate pour maîtriser les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition directives.

De protection individuelle Équipement : Équipement de protection individuelle (EPI) devrait se réunir recommandé des normes nationales. Vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection respiratoire: En accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques un niveau qui est suffisant pour protéger la santé des travailleurs, sélectionnez équipement de protection respiratoire adapté pour le spécifique Conditions d'utilisation et à la législation pertinente. Aucune protection respiratoire n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales conditions d'utilisation. Vérifiez auprès de l'équipement de protection respiratoire fournisseurs. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux particules de gaz et vapeurs organiques combinées [Point d'ébullition > 65 ° C (149 ° F)] réunion EN141.

Protection des mains

: Si un contact de la main avec le produit, l'utilisation de gants homologués aux normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter protection chimique convenable: PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile des gants. Convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, par exemple la fréquence et la durée de contact, produits chimiques résistance du matériau des gants, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil à des fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être remplacé. L'hygiène personnelle est un élément clé de la vigueur soins des mains. Gants ne doivent être portés sur des mains propres. Après utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité d'usure ou écran facial complet si les projections sont susceptibles d' produire. Approuvé à la Norme UE EN166.

Vêtements de protection : Protection de la peau n'est pas habituellement tenue au-delà question de la norme vêtements de travail. Il est de bonne pratique de porter résistant aux produits chimiques des gants.

Les méthodes de contrôle : Suivi de la concentration des substances dans la respiration zone de travailleurs ou dans le milieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance de l'exposition contrôles. Pour certains la surveillance biologique des substances peut-être aussi approprié.

Exposition de l'environnement Contrôles : Minimiser les rejets dans l'environnement. Un environnement évaluation doit être faite pour assurer la conformité à la réglementation locale la législation environnementale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Brown. Liquide thixotrope.

Odeur : Hydrocarbures aromatiques. PH : Pas applicable.

Point d'ébullition initial et Ebullition : > 150 ° C / 302 ° F valeur estimée (s)

Point d'écoulement : Données non disponibles

Point d'éclair : Typique 32 ° C / 90 ° F (PMCC / ASTM D93)

Supérieure / inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Typique de 0,6 à 6% (V)

Température d'auto-inflammation : > 200 ° C / 392 ° F

Pression de vapeur : <300 Pa à 20 ° C / 68 ° F Valeur (s)
Densité : Typique 32 kg/m³ à 15 ° C / 59 ° F
Solubilité dans l'eau : Négligeable. partage n-octanol/eau
coefficient (log Pow) :> 3 (basé sur les informations de produits similaires)
Viscosité cinématique : Données non disponibles
Densité de vapeur (air = 1) :> 5 (valeur estimée (s))
Taux d'évaporation (nBuAc = 1): Données non disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE Stabilité : Stable.

Conditions à éviter

Évitez la chaleur, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.

Matières à éviter : Agents oxydants puissants. NE PAS ajouter de nitrites ou tout agent nitrosation

Peut réagir avec les amines et former des nitrosamines qui causent le cancer chez les animaux.

Hasardeux

Produits de décomposition : Produits de décomposition dangereux ne devraient pas former durant un stockage normal.

11. Informations toxicologiques

Base d'évaluation : L'information fournie est basée sur les données des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par voie orale : Être de faible toxicité: LD50> 5000 mg / kg, Rat

L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou vomi peut causer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

Toxicité cutanée aiguë : Être de faible toxicité: LD50> 5000 mg / kg, Lapin

Toxicité aiguë par inhalation : Non considéré comme un danger.

Irritation de la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation des yeux : Être irritant pour les yeux prévus.

Irritation respiratoire : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation.

Sensibilisation : N'est pas sensé être un sensibilisateur de la peau.

Toxicité à doses répétées : Non considéré comme un danger.

Mutagénicité : N'est pas considéré comme présentant un risque mutagène.

Cancérogénicité : Non considéré comme cancérogène.

La reproduction et Toxicité pour le développement : Non considéré comme un danger.

Informations Complémentaires : Gérer correctement les fluides utilisés. Fluides de coupe utilisés peuvent accumuler des bactéries nocives. Nuit de respiration générés lors utilisation peut provoquer une pneumopathie d'hypersensibilité ou aggraver symptômes de l'asthme existant. NE PAS ajouter de nitrites ou tous agents de nitrosation. Peut réagir avec les amines et forme nitrosamines qui causent le cancer chez les animaux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les données éco toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée est fondée sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë : Mélange peu soluble. Ne devrait pas être nocif: LL/EL/IL50 10 - 100 mg / l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale du produit requise pour préparer essai aqueux extraire).

Mobilité : Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas Mobile.

Persistance / dégradabilité : À ne pas être facilement biodégradable. Les principaux constituants devraient être intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

Bioaccumulation : Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Autres effets indésirables : Le produit est un mélange de composants non volatils, qui ne sont pas devrait être publié dans l'atmosphère en quantités importantes. Pas devrait avoir un potentiel de destruction d'ozone, photochimique potentiel de création d'ozone ou potentiel de réchauffement global.

13. ÉLIMINATION

Matériel élimination : Récupérer ou recycler si possible. Il est de la responsabilité de la producteur de déchets de déterminer la toxicité et physique propriétés du produit généré pour déterminer la bonne classification et les méthodes d'élimination des déchets dans le respect de règlements applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Élimination des contenants : Récipient à fond de vidange. Après vidange, aérer dans un endroit sûr loin des étincelles et du feu. Ne pas percer, découper ou souder fûts non nettoyés. Éliminer conformément en vigueur règlements, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

La compétence de l'entreprise contractante doit être préalablement établie.

Législation locale : L'élimination doit être conforme aux applicables régionaux, lois et règlements nationaux et locaux. UE déchets Code de l'élimination (EWC) 13 08 99 huiles usagées non indication contraire. La classification des déchets est toujours la responsabilité de l'utilisateur final.

Déchets dangereux (Angleterre et Pays de Galles), 2005.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT ADR

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Identification des dangers non. : 33

No ONU : 1993 étiquette de danger (risque primaire) : 3

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (point d'ébullition bas hydrogène naphta traité)

RID

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Identification des dangers non. : 33

No ONU : 1993

Étiquette de danger (risque primaire) : 3

Nom d'expédition

: LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (point d'ébullition bas hydrogène naphta traité)

ADNR

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

No ONU : 1993

Étiquette de danger (risque primaire) : 3

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (point d'ébullition bas hydrogène naphta traité)

IMDG

Numéro d'identification : UN 1993

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA

Nom technique : (Point d'ébullition bas hydrogène naphta traité)

Classe / Division : 3

Groupe d'emballage : III

Polluant marin: Aucun

IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)

No ONU : 1993

Nom d'expédition : Liquide inflammable, nsa

Nom technique : (Point d'ébullition bas hydrogène naphta traité)

Classe / Division : 3

Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires ne visent pas à être exhaustives. D'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce matériau.

Classification CE : Inflammable. Irritant. Nocif. Dangereux pour l'environnement.

Symboles CE : Xn Nocif.

Phrases de risque : R10 Inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Exposition R66 répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S43 En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone - Ne jamais utiliser l'eau.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Reportez-vous à particulier fiches instructions / sécurité.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et montrer immédiatement l'emballage ou l'étiquette.

EINECS : Tous les composants cotés ou polymère exempté.

TSCA : Non établi.

Classification déclenchement composants : Contient naphta lourd (pétrole), hydro traité.

Autres informations : Loi sur la protection de l'environnement 1990 (tel que modifié). Santé et La sécurité au travail 1974. Loi sur la protection du consommateur 1987. Contrôle de la Pollution Act 1974. Loi de l'environnement 1995. Factories Act de 1961. Transport de marchandises dangereuses par route et ferroviaire Règlement (Classification, emballage et étiquetage).

Produits chimiques (Information sur les dangers et emballage pour l'approvisionnement)

Règlement 2002. Contrôle des substances dangereuses pour la santé. Règlement de 1994 (tel que modifié). La circulation routière (transport de Substances dangereuses dans les forfaits) Règlement. Commerçant
Frais de port (marchandises dangereuses et des polluants marins) Règlement. La circulation routière (transport de matières dangereuses en camions-citernes dans des conteneurs) Règlement sur les réservoirs. Circulation routière (Formation des conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses).Règlement. Déclaration des accidents, des maladies et dangereux, règlement occurrences. Santé et sécurité au travail (premiers soins) Règlement 1981. Équipement de protection individuelle (CE Directive) Régulations 1992. Équipement de protection individuelle à Règlement sur l'emploi 1992.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase (s) R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique environnement.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Numéro de version : 1,1

MSDS Date d'effet : 19.09.2008

Révisions à la FS : Une barre verticale (|) dans la marge gauche indique un amendement de la version précédente.

FS règlement : Règlement 1907/2006/CE

Distribution de FDS : Les informations contenues dans ce document doit être mis à la disposition tous ceux qui peuvent manipuler le produit.

Désistement : Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et est destiné à décrire le produit à des fins de santé, sécurité et d'environnement. Il ne devrait pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.